

## REGLEMENT DES GARDERIES

-----

L'inscription de l'enfant en garderie vaut adhésion au règlement ci-après.

La garderie fonctionne sous l'autorité et la responsabilité de la Ville de SAINT NICOLAS LEZ ARRAS. Sa fréquentation est subordonnée à l'inscription de l'enfant et au paiement, par les parents, des frais de garde.

Les enfants sont pris en charge par le personnel encadrant dépendant des services municipaux.

### **INSCRIPTION :**

Les garderies municipales accueillent les enfants des écoles maternelles et élémentaires. Les inscriptions sont prises en Mairie, à l'Espace Chanteclair ou sur place, auprès des responsables. Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, elles sont OBLIGATOIRES.

La fiche sanitaire de liaison sera correctement remplie et jointe à l'inscription.

### **HORAIRES A RESPECTER:**

Du lundi au vendredi,

Matin : 7h30/8h20

Midi : 11h30 / 12h30

### **TARIFS :**

Tous les jours de la semaine matin et/ou midi

	Saint Nicolas	Extérieurs
Le mois	15.00€	30.00€
La journée	7.50€	15.00€

### **REDEVANCE :**

La facture trimestrielle est payable à terme échu, à la Perception d'Arras- Banlieue, 16 Place Foch à Arras dès réception.

### **RESPONSABILITE :**

Les enfants de maternelle doivent être déposés IMPERATIVEMENT à la porte de la salle de garderie. Il est conseillé d'effectuer la même démarche pour les enfants de l'élémentaire. Cependant ils peuvent être déposés au niveau de la grille de l'école sachant que la responsabilité jusqu'à l'entrée dans la salle incombe aux parents.

L'enfant doit avoir une attitude convenable pendant la période de garderie : il doit être poli et respecter les autres : c'est-à-dire ses camarades ainsi que le personnel encadrant.

Toute attitude incorrecte de la part d'un enfant sera signalée au service gestionnaire de la Ville. Les parents en seront informés afin de permettre d'engager un dialogue avec l'enfant et de trouver une solution au problème rencontré.

Au cas où l'enfant ne change pas d'attitude, il encourt un avertissement puis une exclusion temporaire, voire définitive de la garderie.

Saint Nicolas le  
Signature des parents